

Un monde en chantier.

Le travail décent dans le secteur
de construction et sa chaîne
d'approvisionnement

Sara **Geenen**, Christelle **Balegamire**, Divin-Luc **Bikubanya**,
Philippe **Dunia Kabunga**, Sarah **Katz-Lavigne**, Naomi
Nabami, Bossissi **Nkuba**



University of Antwerp

IOB | Institute of
Development Policy

The IOB Working Paper Series seeks to stimulate the timely exchange of ideas about development issues, by offering a forum to get findings out quickly, even in a less than fully polished form. The IOB Working Papers are vetted by the chair of the IOB Research Commission. The findings and views expressed in the IOB Working Papers are those of the authors. They do not necessarily represent the views of IOB.

Institute of Development Policy

Postal address:	Visiting address:
Prinsstraat 13	Lange Sint-Annastraat 7
B-2000 Antwerpen	B-2000 Antwerpen
Belgium	Belgium

Tel: +32 (0)3 265 57 70
Fax: +32 (0)3 265 57 71
e-mail: iob@uantwerp.be

<http://www.uantwerp.be/iob>

WORKING PAPER / 2024.02

ISSN 2294-8643

Un monde en chantier.

Le travail décent dans le secteur de construction et sa chaîne d'approvisionnement

Sara **Geenen**, Christelle **Balegamire**, Divin-Luc **Bikubanya**, Philippe **Dunia Kabunga**, Sarah **Katz-Lavigne**, Naomi **Nabami**, Bossissi **Nkuba**

June 2024

Préface et remerciements

Cette série de working papers est le produit d'un projet de collaboration interuniversitaire, financé par le VLIR-UOS (Conseil Interuniversitaire Flamand) et exécuté par l'Université d'Anvers et la KULeuven en Belgique, et l'Université Catholique de Bukavu (UCB) avec le Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI) en République Démocratique du Congo. Le projet VLIR-TEAM est intitulé *Du gravier fait à la main vers l'urbanisme fait à la main. Travail humain, nature et matériaux dans la chaîne d'approvisionnement de matériaux de construction à Bukavu, République Démocratique du Congo* et court de 2022 à 2027. Les papiers présentés dans cette série sont le produit collectif d'une équipe. Les membres sont : Elvis Amani Zihahirwa, Joseph Bahati Mukulu, Christelle Balegamire, Marie-Rose Bashwira, Divin-Luc Bikubanya, Dag Boutsen, Christian Byaombe, Mac Cubaka Mugumaoderha, Philippe Dunia, Sara Geenen, Olivier Igugu, Francine Iragi Mukotanyi, Gracia Kabilambali, Espoir Kanene, Jean-Claude Katanga, Sarah Katz-Lavigne, Naomi Mputu, Didier Mugisho, Franck Mugisho Zahinda, Serge Mukotanyi Mugisho, Naomi Nabami, Liliane Nabintu Kabagale, Bitagirwa Ndele, Bossissi Nkuba.

Nous remercions le VLIR-UOS qui nous a donné le cadre dans lequel cette collaboration a pu se matérialiser. Divin-Luc Bikubanya remercie le FWO (projet V412924N) qui a financé sa recherche sur le terrain en 2024.

Nous sommes reconnaissants au CEGEMI et à l'UCB, mais surtout à tous les interviewés qui ont accepté de se rendre disponibles et de répondre à nos questions, et toutes les parties prenantes qui s'intéressent à ce projet. Nous remercions Thierry Munga pour sa participation à l'élaboration de la méthodologie et du guide d'entretien, Eric Zihindula pour ses orientations lors de la conception de la recherche, Clémence Nzita et Symphorose Bisomerine pour avoir effectué une partie de la collecte des données et la transcription, et Robby Fivez et Daniel Tenda pour la lecture.

Site web du projet : <https://www.uantwerpen.be/handmade-urbanism>

Bios

Elvis Amani Zihahirwa est juriste, assistant à l'Université d'excellence en Afrique des grands lacs (UEAGL), chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI) de l'Université Catholique de Bukavu (UCB) et chargé de suivi et mesure de résultats au sein de Swisscontact.

Joseph Bahati Mukulu est doctorant à l'Institut de Politique de Développement (IOB) à l'Université d'Anvers et chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI), Université Catholique de Bukavu (UCB).

Christelle Balegamire Karuta est ingénieure agronome et étudiante en master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes à l'ère de l'anthropocène à l'Université de Liège. Elle est chercheuse au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI) et assistante à l'Institut Supérieur des Techniques de Développement (ISTD) de Kalehe.

Marie-Rose Bashwira est professeure à l'Université Catholique de Bukavu (UCB), l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR-Bukavu) et l'Institut de Sciences Informatiques et de Gestion (ISIG-Goma). Elle est chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI) et co-promoteur du VLIR-TEAM.

Divin-Luc Bikubanya est assistant à l'Institut de Politique de Développement (IOB) à l'Université d'Anvers et fait son doctorat sur l'industrialisation et le ciment au Sud-Kivu. Il est aussi chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI), Université Catholique de Bukavu (UCB).

Dag Boutsen est architecte et professeur à la Faculté d'Architecture de la KU Leuven où il a été doyen. Il enseigne comme guest dans la Faculté d'Architecture de l'UCB depuis sa naissance et co-promoteur du VLIR-TEAM.

Christian Byaombe Malumalu est doctorant au Centre Interdisciplinaire Droit, Entreprise et Société de l'Université catholique de Louvain (CRIDES-UCLouvain). Il est aussi assistant à l'Université Officielle de Bukavu (UOB) et chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI), Université Catholique de Bukavu. Il est avocat au Barreau du Sud-Kivu.

Mac Cubaka Mugumaoderha professeur de physique et sciences des matériaux à l'Institut Supérieur pédagogique (ISP) de Bukavu et à l'Université Catholique de Bukavu (UCB). Il est doyen de la Faculté de Polytechnique et directeur de l'Ecole d'Architecture et Urbanisme de l'UCB. Il est orienté sur le R&D, les technologies durables et le développement de curriculum de formation. Il est co-promoteur du VLIR-TEAM.

Philippe Dunia Kabunga est doctorant à l'Institut de Politique de Développement (IOB) à l'Université d'Anvers, enseignant à l'Institut Supérieur de Développement Rural (KAZIBA) et chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI), Université Catholique de Bukavu (UCB).

Sara Geenen est professeur à l'Institut de Politique de Développement (IOB) à l'Université d'Anvers. Elle est codirectrice du Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI) à l'Université Catholique de Bukavu (UCB) et promoteur du projet VLIR-TEAM.

Olivier Igugu est chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI), Université Catholique de Bukavu (UCB), avec une expérience de recherche pratique dans le domaine de l'exploitation des ressources minières et forestières. Il travaille également comme consultant pour l'évaluation de projets du domaine de la conservation.

Francine Iragi Mukotanyi est professeur à l'Université Catholique de Bukavu (UCB), doyenne de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, et directrice du Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI).

Gracia Kabilambali est ingénieure agronome phytotechnicienne et chercheur au Centre d'Expertise en Gestion minière (CEGEMI), Université Catholique de Bukavu. Son intérêt porte sur le travail des femmes et des enfants dans les mines et sur la restauration du couvert végétal des carrières minières.

Espoir Kanene est architecte et assistant à la Faculté de Polytechnique et à l'Ecole d'Architecture de l'Université Catholique de Bukavu (UCB). Il est actuellement membre de la commission de suivi des travaux de construction de l'UCB.

Jean Claude Katanga est architecte, spécialisé en arts plastiques, visuels et de l'espace. Il est enseignant à la Faculté de Polytechnique/Ecole d'Architecture de l'Université Catholique de Bukavu (UCB) et Construction Trainer au sein de l'Association des Entrepreneurs belges de grands travaux (ADEB-VBA) dans les Ateliers Construlab à Bruxelles.

Sarah Katz-Lavigne est postdoctorante à l'Institut de Politique de Développement (IOB) à l'Université d'Anvers. Elle est chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI)

à l'Université Catholique de Bukavu (UCB) et travaille dans le projet Conduire au Changement (FWO).

Naomi Mputu est assistante à l'Université Catholique de Bukavu (UCB), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, et chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI). Elle est actuellement inscrite en Master en Mondialisation et Développement à l'Institut de Politique de Développement (IOB) à l'Université d'Anvers.

Didier Mugisho est géographe et étudiant en master à l'Institut Supérieur de Pédagogie (ISP) de Bukavu. Il y est aussi assistant au département de géographie et gestion des ressources naturelles.

Franck Zahinda Mugisho est doctorant au Systemic Physiological and Ecotoxicological Research group (SPHERE) de l'Université d'Anvers. Il est aussi chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI), au Département des Sciences de l'Environnement et à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Catholique de Bukavu (UCB).

Serge Mukotanyi Mugisho est ingénieur agronome, option eaux et forêts, chercheur au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI), assistant à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Catholique de Bukavu (UCB) et détenteur d'un master de l'Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT). Il s'intéresse principalement à la foresterie et à l'écologie du paysage.

Naomi Nabami est assistante à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Catholique de Bukavu (UCB) et chercheuse au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI). Elle est détentrice d'un master en Gouvernance et Développement de l'Université d'Anvers.

Liliane Nabintu Kabagale est ingénieur agronome, option sciences du sol, chercheuse au Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI) et assistante à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Catholique de Bukavu (UCB). Elle est actuellement inscrite en Master en ingénierie des ressources en eau à la KU Leuven.

Bitagirwa Ndele a un Master en gestion des ressources naturelles renouvelables de l'Université de Lubumbashi. Il est enseignant et chercheur en sciences de l'environnement, à l'Université Catholique de Bukavu et à l'Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu.

Bossissi Nkuba est professeur à l'Institut de Politique de Développement (IOB) à l'Université d'Anvers et postdoc au Musée Royal de l'Afrique Centrale (MRAC) en Belgique. Il est aussi professeur à l'Université Catholique de Bukavu (UCB) et chercheur dans le Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI). Il est promoteur du projet VLIR-TEAM.

Un monde en chantier. Le travail décent dans le secteur de construction et sa chaîne d'approvisionnement

Sara Geenen, Christelle Balegamire, Divin-Luc Bikubanya, Philippe Dunia Kabunga, Sarah Katz-Lavigne, Naomi Nabami, Bossissi Nkuba

Résumé.....	5
1. Introduction	5
2. Le travail dans les chaînes d'approvisionnement.....	7
3. Le travail décent.....	9
4. Le travail décent dans la construction et sa chaîne d'approvisionnement.....	11
4.1. Création de l'emploi	12
4.2. Droits au travail, protection sociale & dialogue social	15
5. Déterminants du travail décent dans la construction et sa chaîne d'approvisionnement ..	18
5.1. Informalité	18
5.2. Migration.....	22
5.3. Genre.....	27
5.4. Race	28
5.5. Caste et autres statuts de groupe	28
6. Discussion et conclusion	29
Références.....	31

Résumé

L'agenda du travail décent de l'OIT repose sur "la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social" ([OIT](#)). Partout dans le monde, le secteur de construction et sa chaîne d'approvisionnement sont des créateurs d'emplois importants, mais ils connaissent aussi beaucoup de défis. Les travailleurs dans le secteur de construction, notamment, sont souvent vulnérables à cause de leur statut de travail (beaucoup de travail informel), statut migratoire (beaucoup de migrants), éducation (souvent moins éduqués), et autres. Dans ce papier, nous passons en revue la littérature sur le travail dans le secteur de construction et sa chaîne d'approvisionnement avec un focus sur les pays moins industrialisés, afin d'identifier les tendances en matière de travail et de faire ressortir les lacunes dans la littérature existante. Cette revue servira comme point de départ pour une étude ultérieure sur le secteur de construction dans la ville de Bukavu au Sud-Kivu, RDCongo.

1. Introduction

Les vêtements que nous portons, les smartphones que nous utilisons, le café que nous buvons, nos moyens de transport, ou les maisons dans lesquelles nous habitons: ils sont tous issus d'un processus de production en différentes étapes qui commence avec l'extraction des matières primaires et qu'on appelle une chaîne d'approvisionnement. Dans ce papier, nous nous intéressons aux travailleurs impliqués dans les différentes étapes de ces chaînes.

Certaines de ces chaînes s'étendent au niveau mondial. C'est ainsi qu'un smartphone, par exemple, est le produit d'une chaîne d'approvisionnement qui peut commencer dans un site de coltan à l'Est de la RDC et traverser la Chine pour être vendu aux Etats-Unis. Depuis les années 1990, cela est devenu le modèle pour plein de biens et de services. En dehors de la fragmentation géographique et la coordination par des "entreprises dirigeantes" situées en Occident, qui caractérisent ces chaînes, elles sont aussi définies par une certaine organisation du travail qui sera détaillée ci-dessous.

D'autres chaînes d'approvisionnement s'étendent au niveau domestique ou régional. C'est généralement le cas pour les matériaux de construction, qui sont volumineux (coûteux à transporter) et géographiquement plus répandus que les minerais énergétiques ou les métaux précieux. En aval de la chaîne d'approvisionnement des matériaux de construction, se trouve la construction des bâtiments. Un "boom" de construction, surtout dans les pays émergents comme la Chine et l'Inde, combinée avec une urbanisation rapide, a poussé la demande. En termes de volumes, ces flux de matériaux de construction dépassent largement tous les autres flux: 84.2% des matières premières produites sont des minéraux industriels ou des matériaux

de construction, alors que les métaux ne représentent que 2.8%, et les minerais énergétiques 13% (Franks, 2020: 454). Par conséquent, il est très surprenant que la littérature et les politiques sur les minerais ont apporté une attention disproportionnée aux minerais dites de 'haute valeur'. Daniel Franks nous rappelle que "la production historique totale d'or tient dans trois piscines olympiques [...], tandis que la production annuelle de sable et de gravier ne tiendrait pas dans 10 millions de piscines olympiques" (Franks, 2020: 455). En même temps, il critique la notion de "haute valeur" en mettant en lumière la contribution au développement local des minéraux industriels et matériaux de construction comme le sable, le gravier, les briques ou le ciment (Franks, 2016). A cette fin Franks et al (2016) ont introduit le terme "minerais de développement" pour dire que ces minerais sont "économiquement importants à proximité de l'endroit où la matière première est extraite. Par rapport aux minerais d'exportation peu transformés, ils ont des liens plus étroits avec l'économie locale et ont un impact plus direct sur la réduction de la pauvreté" (Franks, 2020: 456).

Cette dernière observation est importante lorsqu'on parle des travailleurs. Il semble y avoir un consensus sur le fait que les "minerais de développement" soutiennent les moyens d'existence des millions de personnes partout dans le monde - y inclus ceux qui travaillent dans l'extraction, dans le transport, dans le traitement, ou dans la construction (Junior et al, 2022). Cependant, la littérature sur ces travailleurs est toujours assez limitée. Nous avons peu de données qualitatives sur les conditions de travail dans les différents sites tout au long de la chaîne ou les droits de ces travailleurs.

Dans ce papier nous utilisons deux cadres d'analyse pour mieux comprendre cette question. Le premier repose sur la question de la nature du travail dans les chaînes d'approvisionnement. La question se pose de savoir si ce cadre, qui a été développé dans la littérature sur les "chaînes de valeur mondiales" et les "réseaux de production mondiales" est approprié pour étudier les conditions de travail dans le secteur de construction et sa chaîne d'approvisionnement. Un élément intéressant que nous pouvons déjà souligner est que le secteur de la construction produit des "biens immobiliers" (Fellini et al, 2007). Contrairement à d'autres secteurs typiques des chaînes d'approvisionnement, il est impossible de déplacer les sites de production vers d'autres pays où les coûts sont plus bas. Cela nécessite donc une mobilité de la part des travailleurs, plutôt que des produits. Le deuxième cadre d'analyse part du concept de "travail décent" tel que proposé par l'Organisation Internationale du travail (OIT). Il permet d'aller au-delà de la création de l'emploi uniquement (c'est-à-dire, l'observation que beaucoup de personnes travaillent dans la construction ou sa chaîne d'approvisionnement) et d'étudier les droits au travail, la protection sociale, et le dialogue social.

L'analyse dans ce papier est basée sur une revue de la littérature. Nous avons cherché des études sur le travail dans le secteur de construction et sa chaîne d'approvisionnement, avec un focus sur les pays non-industrialisés. Cette revue servira comme point de départ pour des études ultérieures sur le secteur de construction dans la ville de Bukavu en République Démocratique du Congo.

2. Le travail dans les chaînes d'approvisionnement

Tout d'abord, il faut signaler que l'expansion des chaînes d'approvisionnement mondiales a créé beaucoup d'opportunités d'emploi, surtout dans les secteurs intensifs en travail, comme le textile ou l'horticulture. Les femmes et les migrants sont parmi les groupes qui ont bénéficié de cet emploi (Barrientos et al, 2011). En même temps, il faut aussi se questionner sur la nature de ces emplois. Les entreprises dirigeantes effectuent une pression continue sur les fournisseurs pour réduire les coûts de production en comprimant les prix, les délais de production et les coûts de main-d'œuvre. Ces pressions, qui se font sentir tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ont affecté les marchés du travail de trois manières importantes (Mezzadri 2010, Meagher et al. 2016)¹.

Premièrement, les tâches tout au long de la chaîne d'approvisionnement sont de plus en plus souvent confiées à des sous-traitants spécialisés. Certains de ces sous-traitants sont de petites entreprises qui opèrent à la limite de la formalité et ne respectent pas la législation du travail ou les normes internationales du travail. Plus la production est fragmentée dans ces chaînes d'approvisionnement longues et ramifiées, plus il est difficile de faire le suivi de ces normes. Ceci a entraîné l'expansion de "formes de travail précaires caractérisées par des accords contractuels informels pour une main-d'œuvre de plus en plus occasionnelle" (Mezzadri 2010 : 493). L'informalité devient un élément constitutif des chaînes d'approvisionnement (Phillips, 2011). Cette situation remet également en cause les relations d'emploi traditionnels, car pour les travailleurs il n'est pas toujours clair qui est leur employeur, et quelles relations lient les différentes parties (Chen, 2016). Ceci nécessite de nouvelles réponses de la part des syndicats bien au-delà de celles qu'elles sont outillées à pourvoir dans un contexte où l'employeur ainsi que sa relation avec les travailleurs est clairement connue, et pourrait par conséquent nécessiter l'implication d'une plus grande diversité d'acteurs dans la lutte pour les droits des travailleurs (Wills, 2009).

Deuxièmement, le recrutement des travailleurs se fait aussi de plus en plus par ces "intermédiaires", qui peuvent être des agences d'emploi ou des individus (Barrientos, 2013). Ils agissent comme des fournisseurs de main-d'œuvre. Le rapport de l'OIT "Merchants of

¹ Ces paragraphes sont basés sur Geenen et Verbrugge, 2021.

Labour” a documenté ce phénomène en détail en 2006, se focalisant sur la migration de travail internationale. Les auteurs ont observé une croissance de l'utilisation des intermédiaires, et appellent à un cadre réglementaire multilatéral. Au niveau du recrutement, il y a une grande disparité entre le besoin en travailleurs hautement qualifiés possédant une expertise spécifique d'une part, et une main-d'œuvre peu qualifiée, peu coûteuse et très flexible, d'autre part. La première catégorie oeuvre généralement dans des meilleures conditions: ils ont accès aux contrats permanents, un meilleur salaire, et une meilleure protection. La deuxième catégorie constitue une “réserve de travailleurs” qui est très vulnérable et facilement exploitée (Harriss-White, 2006). C'est ici qu'on peut aussi situer la discussion sur le “travail forcé” (LeBaron, 2021).

Troisièmement, le recrutement et le contrôle de la main-d'œuvre se sont de plus en plus déplacés de l'entreprise vers le ménage, la communauté ou les petites unités de production. Les réseaux personnels deviennent importants pour faciliter l'accès à l'emploi ; les institutions telles que le sexe, l'appartenance ethnique, l'âge et la caste sont cruciales pour réguler l'accès aux marchés du travail. Comme l'affirme Mezzadri (2010 : 497), la logique de l'externalisation mondiale n'est pas de renforcer le contrôle de l'entreprise dirigeante, comme le voudrait le courant dominant de la chaîne de valeur mondiale, mais au contraire de "relâcher complètement le contrôle du travail et d'externaliser la résolution du "problème" du contrôle du travail vers des sites de production, de plus en plus souvent situés dans des pays en développement". Dans ces sites de production, les institutions sociales jouent un rôle important en réglementant qui a accès au travail et à quel type d'emploi. Mais dans de nombreux cas, l'État joue également un rôle important en tolérant, voire en encourageant ces processus, afin de se décharger de ses propres responsabilités vis-à-vis de la main-d'œuvre (Mezzadri, 2010).

Par contre, certains chercheurs ont démontré que la structure des chaînes d'approvisionnement peut aussi, sous certaines conditions, soutenir la capacité d'agir des travailleurs. Selon Selwyn (2011), par exemple, les travailleurs disposent de pouvoir structurel, et de pouvoir associatif. Le pouvoir structurel découle de la "position des travailleurs dans le processus de production et de leur capacité à le perturber" (idem : 16). Il peut prendre la forme d'un pouvoir de négociation sur le marché (par exemple si le travailleur dispose des compétences professionnelles indispensables, ou s'il a des sources alternatives de revenus), ou d'un pouvoir de négociation sur le lieu de travail (par exemple si le travailleur occupe une position stratégique dans le processus de production et a la possibilité de dérégler la production ou l'approvisionnement de certains produits ou inputs intermédiaires). Le pouvoir associatif quant à lui est "un produit de l'organisation collective des travailleurs" (idem).

S'appuyant sur les théories de travail, certains auteurs ont donc cherché à identifier des sources de pouvoir dans lesquelles les travailleurs peuvent puiser pour dénoncer des conditions de travail indignes, ou réclamer certains avantages (Wright, 2000). En même temps, nous devons reconnaître que la capacité d'agir des travailleurs est contrainte par des structures sociales et culturelles, comme le genre, l'ethnicité ou le caste. Comme le disent Coe et Jordhus-Lier (2010: 11), "la capacité d'agir est toujours relationnelle et n'est jamais complètement autonome".

3. Le travail décent

L'objectif de l'OIT est de garantir l'accès à un travail décent et productif dans des conditions de liberté des travailleurs. Le concept de travail décent ("decent work") a été introduit pour la première fois en 1999. A ce moment, il a été souligné que la rémunération n'est pas le seul aspect à prendre en compte pour évaluer la qualité et la décence du travail, et que le travail décent peut être ou non économiquement rentable. La décence du travail implique surtout le respect de la vie humaine des travailleurs, dans un contexte de justice sociale (Ghai, 2003 ; Rodriguez & Serrano, 2014). Cette approche a clairement été inspirée par les mouvements syndicaux, qui ont commencé à aborder la question de la précarité du travail dans le contexte de dérégulation et privatisation des années 1980.

La question du travail informel a été intégrée dans cet agenda dès le début. Dans un rapport qui est sorti en 2002, le BIT (Bureau International de Travail) - le secrétariat permanent de l'OIT - déclare que "le secteur informel, antérieurement considéré à priori comme un 'accident' transitoire du processus de construction d'une économie moderne dans les pays en voie de développement, a révélé par la suite une dynamique d'expansion et de renforcement de son rayon d'action qui fournit des raisons objectives de penser qu'il continuera durablement à occuper une part importante de la population active. Cette tendance se vérifie particulièrement en Afrique, où le secteur informel absorbe 61% de la main-d'œuvre urbaine, et on estime qu'il est probablement à l'origine de plus de 93% des nouveaux emplois créés au cours des années 90" (BIT, 2002: 1). Le rapport reconnaît l'impact de la mondialisation et des politiques macro-économiques (ajustements structurels), ainsi que la migration internationale et les nouvelles technologies, comme facteurs poussant cette informalisation accrue. Il recommande de "songer à une réforme du système légal pour éliminer les restrictions et lourdeurs des procédures en vigueur, afin d'intégrer tous les travailleurs au sein d'une nouvelle légalité à définir" (idem: 53), d'aménager des espaces réservés aux acteurs informels avec accès aux services de base, de soutenir les associations de travailleurs, de protéger la sécurité et la santé sur le lieu du travail, de promouvoir les programmes alternatifs d'assurance sociale, et de développer des programmes de microcrédit, entre autres.

En 2015 l'agenda du travail décent a été adopté comme élément intégral de l'Agenda 2030, les objectifs de développement durable. Selon le site web de l'OIT, "le travail décent résume les aspirations des personnes dans leur vie professionnelle. Il implique des possibilités de travail productif et assurant un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour tous, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, ainsi que l'égalité des chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes" (OIT, 2023). Cet agenda repose sur quatre piliers: la création de l'emploi, les droits au travail, la protection sociale, et le dialogue social. Pour chacun des quatre piliers, des indicateurs ont été développés pour "mesurer" le travail décent (Ghai, 2003; Anker et al, 2003).

Les droits au travail comprennent quatre droits fondamentaux: le droit de ne pas être victime de la discrimination, du travail forcé ou travail des enfants, et le droit de s'organiser et négocier collectivement. En plus de cela il y a une série de conventions qui protègent la santé et la sécurité sur le lieu de travail, les heures de travail, la violence et le harcèlement, et le salaire. La protection sociale réfère à "l'ensemble des transferts de protection, des services et des garanties institutionnelles censés protéger la population 'à risque' d'être 'dans le besoin'" (Standing, 2007: 512). Elle inclut l'assurance sociale comme les pensions, l'assurance maladie et le congé parental - généralement payés par les contributions des travailleurs. Mais généralement ces systèmes ne couvrent pas les travailleurs dans l'économie informelle (Chen, 2008). La protection sociale inclut aussi des systèmes "non-contributeurs" ou l'assistance sociale, comme les cash transfers et les systèmes de santé publique non-contributeurs. Le dialogue social est défini par l'OIT (2023) comme incluant "tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre ou parmi les représentants du gouvernement, les employeurs et les travailleurs sur des questions d'intérêt commun ayant trait à la politique économique et sociale". Il peut prendre la forme d'une tripartite ou une bipartite; peut être formel ou informel, et peut s'instaurer du niveau local au niveau international.

Ainsi, le concept de travail décent est devenu un sujet important dans le débat politique et social. Cependant, il est lié à d'autres concepts qui peuvent avoir des implications politiques différentes. Rodriguez et Serrano (2014), par exemple, mettent en lumière la différence entre la notion de "travail digne" et celle de "qualité de l'emploi". La première est plus liée à l'approche de l'OIT, tandis que la deuxième est mise en avant par les institutions européennes. La dignité, selon les auteurs, réfère à l'humanité et la justice sociale. Le langage du travail

décent fait “une allusion constante à une nature partagée qui nous dignifie” comme êtres humains (idem: 33). Plus précisément, selon les mêmes auteurs, “la représentation du travail digne par l’OIT part d’une conception ontologique qui rend le travail inséparable du sujet qui le réalise, signe de sa propre humanité. Ici, la demande de bon travail est liée non pas à une question de productivité mais de justice. Le terme “qualité d’emploi”, d’autre part, est beaucoup plus “vague, indéfini et polysémique” (idem). Elle peut aussi être graduelle et mesurée sur une échelle de degré. Dans ce sens, selon Rodriguez et Serrano, elle met beaucoup plus l’accent sur le fonctionnement du marché et, par conséquent, les mécanismes de solutions qui peuvent être trouvés dans le marché et les institutions étatiques.

En même temps, dans la littérature sur les chaînes d’approvisionnement mondiales, le concept de “social upgrading” (mise à niveau) a été introduit (Barrientos et al, 2011). Il a été défini comme “le processus d’amélioration des droits des travailleurs en tant qu’acteurs sociaux, ce qui améliore la qualité de leur travail” (idem: 324). Il consiste en ce qu’on appelle les “normes mesurables”, comme “le type d’emploi (régulier ou irrégulier), le niveau de salaire, la protection sociale et les heures de travail”; et les “droits habilitants”, comme “la liberté d’association, le droit à la négociation collective, la non-discrimination, l’expression et l’emploi” (idem: 325). Les luttes des travailleurs à tous les niveaux aussi bien régionaux qu’au niveau des entreprises façonnent les politiques gouvernementales pour de meilleures conditions de travail. Certains pays (comme le Brésil, le Chili, etc.) ont abouti à la mise en application du droit du travail dans le but de promulguer le travail décent. Dans certains États comme le Bangladesh, des troubles et des revendications de la classe ouvrière ont poussé les autorités à revoir les codes du travail et à accorder une bonne rémunération dans les secteurs les plus touchés par les inégalités sociales (Barrientos et al., 2011).

Cependant, on peut aussi se poser la question de ce que ces différentes notions signifient pour les travailleurs eux-mêmes. Une enquête au Zimbabwe (Mbiba & Ndubiwa, 2006), par exemple, a montré que le concept de travail décent est assez peu connu des travailleurs, y compris par les représentants des travailleurs (particulièrement dans le secteur de construction).

4. Le travail décent dans la construction et sa chaîne d’approvisionnement

Tel que susmentionné, l’agenda du travail décent repose sur quatre piliers: la création de l’emploi, les droits au travail, la protection sociale, et le dialogue social. Dans cette section, nous allons passer en revue la littérature sur le travail dans le secteur de construction et sa chaîne d’approvisionnement dans chacun de ces quatre domaines. Nous étendons notre

analyse sur toute la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction des matériaux primaires jusqu'à ce qu'on appelle généralement, dans la littérature sur les chaînes de valeur, la phase de consommation et celle de recyclage. Dans ce cas, la consommation du produit consiste en la construction des bâtiments.

4.1. Création de l'emploi

Tel que constaté dans l'introduction, les volumes de matériaux de construction extraits, transportés et traités dépassent largement les volumes des métaux et des minerais énergétiques. Aussi, le besoin en matériaux de construction est en croissance régulière suite à l'augmentation de la population humaine, à la croissance économique et à l'urbanisation (Gallager et Peduzzi, 2019). Par exemple, la quantité de sable extraite mondialement est estimée entre 20 et 50 millions de tonnes et ce chiffre est anticipé de croître jusqu'à 60 millions de tonnes d'ici 2030 (Gallager et Peduzzi, 2019). De grands nombres de travailleurs sont impliqués dans leurs chaînes d'approvisionnement. Grâce à leur capacité de créer de l'emploi, ces matériaux de construction sont des moteurs importants pour le développement économique au niveau local (Franks, 2020; Katz-Lavigne et al., 2022), ce qui explique aussi leur qualification de minerais de développement.

Commençons au niveau de l'extraction. Récemment Katz-Lavigne et al (2022) ont constaté que peu d'études se sont intéressées aux travailleurs qui extrayaient le sable. Néanmoins, certaines recherches ont été faites en Afrique, notamment en Afrique du Sud, Nigéria, Tanzanie et Zimbabwe. Ces recherches ont démontré que généralement, les travailleurs de sable se retrouvent dans cette activité soit parce qu'ils n'ont aucune alternative (Mushonga, 2022), soit parce qu'ils combinent cette activité avec d'autres pour soutenir leurs moyens d'existence (Shitima & Suykens, 2022). Une étude menée au Nigéria démontre que l'extraction du sable est un pilier important des moyens de subsistance des familles rurales. Parmi ceux qui ont été enquêtés par Abraham et al (2021), 60% travaillent dans l'extraction du sable à plein temps tandis que 40% combinent cette activité avec d'autres activités génératrices de revenus, principalement l'agriculture, la pêche, le petit commerce et la menuiserie.

Mngeni et al (2016) soutiennent que l'extraction du sable en Afrique du Sud crée de l'emploi pour des milliers de personnes. Ces emplois concernent autant les résidents locaux que les creuseurs de sables venant de contrées relativement lointaines (Shitima & Suykens, 2022). Dans certains cas, les responsables des communautés promeuvent l'extraction du sable comme dernier recours pour éviter que la jeunesse tombe dans la criminalité faute d'emploi (Mushonga, 2022), surtout que l'extraction du sable offre des opportunités à des jeunes sans

éducation formelle qui ne seraient pas très compétitifs même si des opportunités d'emplois formels seraient disponibles (Shitima & Suykens, 2022). Cependant malgré que le secteur offre des emplois, les personnes impliquées dans ces emplois rapportent vivre dans de très mauvaises conditions (Mushonga, 2022). Aussi, plusieurs creuseurs font couramment face aux forces de l'ordre voulant les évacuer de leur lieu de travail (Mushonga, 2002).

Dans son travail sur la sable à Accra, Ghana, Dawson (2023 : 40) propose de concevoir le sable comme une façon de voir et d'écrire sur la ville, « en tant que matériau très réel au cœur de l'urbanisation concrète et en tant qu'indicateur métaphorique de l'évolution des paysages d'opportunités et de revenus sur lesquels les vies et les moyens de subsistance se développent ». Lamb et al (2019) accordent une attention particulière à comment l'extraction de sable touche les moyens d'existence au niveau local, directement (par la création de l'emploi) mais aussi indirectement (par le changement environnemental qui a un impact sur les pêcheurs, par exemple). Van Arragon (2021) a trouvé que beaucoup de travailleurs de sable ont été poussés vers cette activité car leurs moyens d'existence antérieures, comme la pêche, sont menacés, en partie par l'extraction de sable, mais aussi par des changements environnementaux en général, et par la surexploitation des poissons. L'érosion des berges est un autre phénomène partiellement causé par l'extraction du sable, qui a un impact négatif sur les moyens d'existence, surtout des agriculteurs vivant le long des bords des rivières (idem: 96).

Pour ce qui est de l'extraction d'autres matériaux, il y a également quelques études. Un article de Joseph (2022) porte sur les impacts de l'exploitation dite "traditionnelle" de différents matériaux de construction, notamment agrégats, sables, graviers et pierres, sur la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés de la ville de Mwanza en Tanzanie. Cette étude a identifié des impacts positifs comme négatifs de cette exploitation. Du côté des impacts positifs, l'auteur cite les revenus qui en sont tirés et les possibilités d'emploi pour la population (par contre, on y trouve beaucoup plus d'hommes que de femmes). Malgré ces effets positifs sur la création de l'emploi, du côté des impacts négatifs, l'étude parle des effets sur la santé, qui affectent surtout ceux qui sont directement impliqués dans l'exploitation de ces matériaux (idem, p. 72).

Des catégories de travailleurs qui ont reçu encore moins d'attention se situent au niveau du transport. Shitima et Suykens (2002) démontrent que les camionneurs, par exemple, utilisent des engins de différentes dimensions en fonction des besoins des constructeurs. Ils ne sont pas généralement propriétaires des engins qu'ils exploitent et perçoivent un salaire assez souvent dépendant du revenu réalisé par leur engin à travers les locations aux propriétaires

de matériaux à transporter. Ou dans certains cas, ils louent le camion et s'assurent de réaliser un bénéfice via les paiements pour les matériaux à transporter (Shitima & Suykens, 2022). Dans les deux cas, ceci peut conduire à une précarité, car en période de faible activité ou en cas de panne de l'engin utilisé, le camionneur se retrouvera sans revenu.

Bien d'études ont été faites sur le secteur de la construction, ce qui se justifie par son importance en termes de création d'emploi. En fait l'attention portée à la capacité de création d'emploi de ce secteur n'est pas nouvelle. Depuis les années 1930 déjà, une attention particulière a été portée sur les travaux publics comme outil de création d'emploi et de restauration macroéconomique (Klink, 2006). Plusieurs structures d'aide au développement ont ainsi appuyé des programmes d'infrastructures si celles-ci utilisaient des technologies appropriées ou si elles cherchaient à utiliser plus la main-d'œuvre que des équipements (Klink, 2006). Lawrence et al (2008) soulignent le rôle important des autorités locales dans la création de l'emploi dans le secteur de construction, en stimulant des infrastructures publiques ou des partenariats entre acteurs locaux et secteur privé.

Aujourd'hui il est estimé qu'entre 5 et 10% de la main d'œuvre au niveau mondial travaille dans le secteur de construction (OIT, 2015). Vu la croissance démographique et économique et l'urbanisation rapide, surtout dans les pays "du Sud", on peut encore s'attendre à une augmentation de ce chiffre (Gallager et Peduzzi, 2019). Un rapport du BIT (2004: 54) maintient que le secteur de construction est très important en Afrique (le deuxième ou troisième secteur dans les pays inclus dans leur études, c'est-à-dire le Rwanda, Côte d'Ivoire et Burkina Faso), mais qu'il est en même temps extrêmement vulnérable aux fluctuations économiques. A l'échelle globale, "la production du secteur de la construction s'est relevée de la crise économique mondiale [de 2008] et devrait gagner en volume dans les années à venir en raison de l'urbanisation croissante, du renouvellement des infrastructures et de la demande croissante d'eau et d'énergie, qui entraînent une demande de construction d'installations" (OIT, 2015: 2). L'OIT ajoute que "la demande mondiale de construction devrait augmenter jusqu'en 2025. La Chine, l'Inde et les Etats-Unis devraient représenter jusqu'à 60% de l'ensemble de la croissance mondiale, tandis que le marché de la construction en Europe occidentale devrait, durant la même période, se contracter de 0,28% par an. En 2025, l'activité de la construction dans les marchés émergents représentera 63% de l'ensemble des bénéfices réalisés dans le secteur" (idem: 2).

En effet, avec la population Chinoise allant de 980 millions à 1,41 milliards et son taux d'urbanisation de 17 à 63% les 40 dernières années (Zhang et al., 2023), le secteur de la construction en Chine est devenu le plus grand dans le monde. Selon Chang (2014) il allait

représenter un cinquième de la production totale de construction dans le monde en 2020. Depuis la libéralisation de l'économie chinoise, le nombre d'entreprises de construction a multiplié, et les conditions de travail ont été détériorées. Le secteur dépend des travailleurs migrants des régions rurales, qui travaillent pour de maigres salaires et sans protection sociale. La logique de sous-traitance domine le secteur, avec les entreprises étatiques au sommet, qui sous-traitent à des entreprises privées et des fournisseurs de la main-d'œuvre (Chang, 2014). En Inde, le secteur de construction était le secteur avec la plus grande croissance au début des années 2000 (Srivastava et Sutradhar, 2016). Le secteur offrait de l'emploi à environ 50 millions de personnes en 2012. Ce groupe consiste en grande partie des migrants saisonniers provenant des régions rurales.

En RD Congo, le secteur de la construction constitue le troisième pilier qui emploie plus de monde après l'agriculture et la mine. En 2005, il était estimé que plus de 71.000 personnes travaillaient dans la construction, formellement ou informellement (Kibala, 2020). D'autres chiffres montrent que l'effectif des travailleurs formels est passé de 20.712 travailleurs en 2010 à 84.162 travailleurs en 2015 (Kuwekita, 2016). La demande de la main-d'œuvre a été souvent exprimée par les investisseurs et employeurs provenant de l'extérieur des frontières du pays, mais connaît des baisses suite à la détérioration du cours des matières premières sur le marché mondial (Kuwekita, 2016). Comme on l'a souligné ci-haut, le secteur de construction est très sensible aux fluctuations économiques. L'offre de la main-d'œuvre dans le secteur de construction a été également influencée par le taux de croissance démographique qui est actuellement de 3,4% en RDC. Par ailleurs, Kibala (2020) souligne que malgré cet afflux considérable, le secteur peine toujours à recruter une main d'œuvre qualifiée pour l'exécution des tâches spécifiques telles que le travail des métaux, la mécanique, etc.

Pour conclure cette section, nous rappelons qu'il y a un consensus que la seule création d'emplois ne suffit pas à créer une inclusion économique, sociale et politique, ni les droits citoyens et droit primaires tels que définis par la charte de Nations-Unis (Klink, 2006). C'est ainsi que le concept du travail décent vise, au-delà et par-dessus la création d'emploi, à intégrer des dimensions cruciales telles la sécurité et la santé des travailleurs, la protection sociale et la sécurisation du revenu, l'absence de pratiques de discrimination, la rémunération décente, la formation, la participation des travailleurs à la prise de décision, etc.

4.2. Droits au travail, protection sociale & dialogue social

Par rapport aux droits au travail, la littérature nous informe principalement sur la question de santé et sécurité sur le lieu de travail. Selon l'OIT (2015: 23), "un accident mortel sur six signalé dans le monde survient dans le secteur de la construction, ce qui représente 60.000 accidents

mortels par an”, mais en même temps il reconnaît aussi des problèmes de sous-déclaration ou des statistiques faussées. Les accidents mortels varient beaucoup selon les métiers. Une étude faite au Royaume-Uni déclare que les métiers les plus frappés sont “les couvreurs, les manoeuvres, les personnes affectées aux tâches de base sur les chantiers (y compris le personnel chargé du nettoyage, de la restauration, de la sécurité, ainsi que les porteurs et les travailleurs chargés de la maintenance), les charpentiers et les menuisiers” (idem: 24) avec des chutes de hauteur étant de loin la cause la plus importante. Les accidents non-mortels sont souvent liés à la manipulation et l’installation de matériel. Les problèmes de santé fréquents “comprennent la surdité, les troubles musculo-squelettiques et l’exposition à des substances dangereuses telles que l’amiante” (idem: 25). L’OIT a des directives pratiques (“sectoral code of practice”) pour protéger la santé et la sécurité sur le lieu de travail. La première édition datant de 1992, la dernière mise à jour date de 2022 (ILO, 2022).

La phase d’extraction des matériaux de construction connaît beaucoup de risques. En Asie du Sud, des plongeurs ont atteint de grandes profondeurs pour extraire du sable, ce qui a souvent conduit à des décès par noyade (Jeyaranjan, 2019, cité dans Katz-Lavigne et al, 2022: 21). Adeyemi et al (2020) font une étude détaillée des implications sanitaires du pelletage. Selon leur étude exécutée au Nigéria, les douleurs musculaires au niveau des épaules et du dos, sont les plus communes, représentant 43% des symptômes qu’ils ont répertoriés. Ils concluent que “un niveau extrêmement élevé de temps de pelletage continu, de flexions fréquentes et de levage de charges supérieures à celles recommandées dans des postures inconfortables, a contribué au nombre élevé de blessures signalées dans le travail de pelletage de sable”. Ekengoue et al (2018) ont trouvé des résultats similaires parmi les travailleurs de sable au Cameroun. Ils trouvent que “les artisans de Nkol’Ossananga travaillent sans équipements de protection individuelle et sont souvent victimes des noyades et des infections bactériennes” (idem: 247), ainsi que des maladies comme la fièvre typhoïde, le paludisme, et la fibromyalgie. Kayembe-Kitenge et al (2020) ont trouvé qu’au Katanga en RDC, les casseurs de pierres sont fortement exposés à la poussière minérale et à divers oligo-éléments. Ils ont un risque quadruplé de signaler une respiration sifflante, par rapport aux taximen, malgré que ces derniers conduisent à longueur de journée d’assez vieux véhicules et assez polluants.

Le travail dans la construction des bâtiments présente aussi beaucoup de risques pour les travailleurs. En Inde, par exemple, les problèmes les plus fréquents étaient les blessures corporelles (Kanchana et al, 2015). L’article conclut aussi que le secteur de construction est devenu “plus dangereux” à cause de la complexité croissante des constructions.

Il faut aussi savoir que selon l'organisation Know the Chain, le secteur de la construction est le deuxième secteur le plus exposé au travail forcé (après le travail domestique), "avec une estimation de 4,5 millions de travailleurs de la construction soumis au travail forcé dans le monde" (Know the Chain, 2020). L'exemple le plus connu, sans doute, est celui du Qatar, où des milliers de travailleurs migrants ont construit les infrastructures nécessaires pour la coupe mondiale de 2022. De très nombreux rapports par des organisations comme Amnesty International et des médias internationaux, ont dévoilé des pratiques de trafic des hommes, confiscation des passeports, frais de recrutement illégaux, vol des salaires, accidents et violences. Cette attention accrue a aussi, selon certains, créé des ouvertures pour des réformes allant dans le sens d'un travail plus décent (Al Thani, 2021; Dorsey, 2014). Lors de la coupe mondiale au Brésil, en 2014, des syndicats de travailleurs de construction ont profité du momentum pour s'allier à des mouvements syndicaux internationaux (Rombaldi, 2019).

Cependant, le pouvoir associatif est généralement faible dans un contexte de travail précaire, avec des contrats à courte durée et une grande mobilité des travailleurs. En Europe, par exemple, en dépit du fait que les travailleurs dans le secteur de construction sont souvent hautement qualifiés et les cadres réglementaires pour le travail transfrontalier sont en place, l'organisation collective parmi les travailleurs migrants est rare (Berntsen, 2016). En Inde, Srivastava et Sutradhar (2016) trouvent que la plupart des travailleurs n'adhèrent pas à un syndicat, car ils ont peur de perdre leur emploi. En Chine, le nombre de travailleurs migrants qui sont membres d'un syndicat est aussi extrêmement limité (Chang, 2014). Dans son article sur les travailleurs migrants dans le secteur de construction aux Pays-Bas, Lisa Berntsen (2016: 473) étudie les "actions à petite échelle, parfois opposées, par lesquelles ces travailleurs exercent leur capacité d'agir". Elle s'appuie sur le cadre conceptuel de Katz (2004: 242), qui a démontré que tous les actes sociaux ne doivent pas être compris comme de la "résistance". En fait, elle distingue entre des pratiques sociales dont "l'effet premier est l'initiative autonome, la récupération ou la résilience" (résilience), celles qui sont "des tentatives de remodelage de circonstances oppressives et inégales" (remaniement); et celles qui sont "destinées à résister, à subvertir ou à perturber ces conditions d'exploitation et d'oppression" (résistance). Pour Berntsen, plusieurs actions faites par les travailleurs de construction migrants tombent dans la catégorie de remaniement. Ce sont des stratégies qui "améliorent matériellement la position de quelqu'un mais dans le cadre des relations sociales et de pouvoir existantes et sans tenter de modifier les déséquilibres de pouvoir sous-jacents" (Berntsen, 2016: 476). Par exemple, une stratégie commune pour répondre à des conditions d'exploitation est simplement de changer d'employeur. L'avantage des contrats temporaires, du point de vue du travailleur, est qu'ils n'ont pas de fortes obligations vis-à-vis de leur employeur. Si une meilleure opportunité se présente, ils peuvent donc facilement sauter

dessus. Un autre avantage est que leurs compétences professionnelles sont fortement demandées. Comme Selwyn (2011) l'indique, ces travailleurs ont un grand pouvoir de négociation du marché". Mais en utilisant ce pouvoir, ils ne remettent pas en question le système entier; ils cherchent simplement à améliorer leurs conditions et ceux de leurs dépendants.

Les creuseurs de sable, comme les autres travailleurs informels, sont souvent considérés comme travaillant de manière isolée. Cependant, la recherche montre que les creuseurs, malgré l'informalité dans laquelle ils opèrent, ont une organisation très claire du travail. Au Zimbabwe, par exemple, ils travaillent en syndicat de 3 à 5. Chaque syndicat possède une fosse (qu'ils abandonnent souvent, sans aucune forme de remise en état lorsque sa production est trop faible) (Mushonga, 2022).

Les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social sont plus difficiles à garantir pour les travailleurs et les producteurs qui œuvrent dans l'économie informelle - ce qui ne veut pas dire qu'ils sont garantis pour tous ceux qui sont dans l'économie formelle. Dans cette section, nous présentons d'abord ce que nous connaissons sur le statut informel des travailleurs dans le secteur de construction et leur chaîne d'approvisionnement. Une autre caractéristique, qui chevauche souvent avec l'informalité, est le statut de migrant. Généralement les travailleurs migrants sont aussi plus vulnérables à des violations des droits au travail et ne sont pas couverts par la protection sociale. Comme nous allons le souligner, le secteur de construction a une grande proportion de travailleurs migrants.

5. Déterminants du travail décent dans la construction et sa chaîne d'approvisionnement

Dans cette section nous présentons cinq caractéristiques du travail et des travailleurs dans le secteur de construction et sa chaîne d'approvisionnement qui déterminent les résultats en termes de travail décent.

5.1. Informalité

Avec le phénomène de la mondialisation s'observe aussi une plus grande "informalisation" des emplois (Chen, 2008). Comme nous l'avons décrit ci-haut, cela se manifeste, entre autres, en emplois temporaires au lieu de permanents, et en un système contractuel pour le recrutement des travailleurs. Ces deux phénomènes sont particulièrement présents dans le secteur de construction (Khurana, 2014).

Un rapport du BIT qui date de presque 20 ans et qui décrit la situation dans trois pays africains (BIT, 2004: 54) conclut que "la tendance des deux dernières décennies semble être vers une

plus grande précarisation des emplois dans le BTP [secteur des bâtiments et travaux publics]” (BIT, 2004: 54). Il s’observe une grande présence des travailleurs temporaires (75 à 80%), des ouvriers “non qualifiés” (environ 70%) et une absence des femmes (avec l’exception du Rwanda, où les femmes étaient relativement mieux représentées). Le rapport pointe aussi l’inégalité entre travailleurs permanents, qui sont relativement bien protégés, et les travailleurs occasionnels qui “ne sont pas déclarés à la sécurité sociale, perçoivent des salaires en dessous du minimum légal [...], et leur temps de travail est souvent supérieur à la durée réglementaire, avec une forte dose d’informel dans le paiement des heures supplémentaires et dans le traitement des travailleurs en cas d’interruption des travaux en cas de pluie ou pour d’autres raisons” (BIT, 2004: 55). Plus d’une décennie après, un autre rapport de l’OIT (2018) conclut que la qualité des emplois dans la construction est “pauvre”, sur base des recherches faites au Mozambique, Zambie et Rwanda. Au Rwanda, les plaintes les plus fréquentes étaient les contrats irréguliers et les retards dans les paiements. Au Kenya, Mitulla et Wachira (2003) ont trouvé que les travailleurs n’ont pas de contrats ni de protection sociale; ce sont des journaliers. Souvent les conditions sécuritaires et hygiéniques sur le lieu de travail sont négligées. L’irrégularité des contrats est un grand problème dans ce secteur. Au Zimbabwe, Mbiba & Ndubiwa (2006) ont trouvé que seulement 33% des travailleurs dans la construction ont un salaire régulier.

Toutefois il est important de constater qu’il y a une grande hétérogénéité au sein de l’économie informelle. Par exemple, Marta Chen (2016: 161) dit que “les travailleurs journaliers occasionnels dans le secteur de la construction (où les hommes sont plus nombreux que les femmes) [...] sont plus susceptibles de souffrir d’accidents et de maladies liés au travail que les employés réguliers du secteur de la construction”. Mais elle ajoute en même temps que les risques auxquels les acteurs dans l’économie informel font face, varient énormément selon les activités et selon le statut (par exemple un travailleur qui travaille pour un patron, ou un indépendant). En Tanzanie, Jason (ILO, 2007) a trouvé une grande variation dans les revenus des travailleurs ainsi qu’une grande fluctuation, dans le sens que les travailleurs sont généralement sur des contrats à court terme. Beaucoup de ces travailleurs se mettent ensemble dans des groupes, principalement pour des raisons de sécurité sociale. D’autres avantages de la mise en commun étaient le pouvoir de négociation collectif, l’accès aux finances, le partage des coûts de taxe et de permis, et le partage d’expérience (idem: 15). Cependant, les auteurs identifient aussi des problèmes de confiance au sein de ces groupes, ainsi qu’un manque de prise de décisions démocratiques (idem: 18).

L’informalité se situe non seulement au niveau des travailleurs mais aussi au niveau des entreprises. Dans leur étude sur le Kenya, Mitulla et Wachira (2003) montrent que le secteur

de construction formel est dominé par les entreprises étrangères, tandis que les PME kényanes opèrent généralement dans l'informel. Cette informalité, selon leur analyse, a plusieurs conséquences. Premièrement, ces entreprises n'ont pas facilement accès au crédit financier, ce qui peut causer une non-éligibilité des plus gros projets ainsi que beaucoup de retards dans d'autres, et fait à ce que personne ne pourra prédire quand le travail sera fini. Deuxièmement, ces projets généralement n'ont pas de techniciens spécialistes qui supervisent le projet. Troisièmement, ces constructions ne respectent pas la réglementation en vigueur. Wells (2007) analyse l'informalité dans le secteur de construction sous différents angles: les entreprises informelles, le travail informel, le système de construction informel, et les établissements informels. Elle constate que "la concurrence accrue, la diminution de la charge de travail et/ou des réglementations restrictives en matière d'emploi ont amené les entrepreneurs à se débarrasser de leur main-d'œuvre permanente et à la remplacer par des travailleurs recrutés pour de courtes périodes sur une base occasionnelle" (idem: 89). Il y a donc de plus en plus de travailleurs informels qui travaillent pour des entreprises formelles. La sous-traitance devient de plus en plus commun dans des pays comme le Kenya, l'Afrique du Sud et la Tanzanie, mais aussi dans d'autres pays dans le monde. C'est ainsi que des "chaînes" de sous-traitance se forment (Lexis Nexis, 2016). De l'autre côté, les clients traitent aussi directement avec de petites entreprises informelles, et ne font plus appel aux entrepreneurs ou architectes.

Par rapport à l'extraction des matériaux de construction, Da et Le Billon (2022) soulignent la présence d'un "large éventail d'organisations d'extraction de sable [...], des exploitants artisanaux informels et petits exploitants miniers jusqu'aux grandes entreprises et même aux organisations criminelles" (idem: 2). Selon Da et Le Billon, dans les pays "en voie de développement" où l'exploitation de sable n'est pas bien réglementée, la main-d'œuvre manuelle ne serait pas protégée, ou du moins pas bien protégée, par des codes de travail ou des normes de sécurité, ce qui mènerait à des impacts majeurs sur le plan social et de la santé (Da & Le Billon, 2022, p. 5), y compris des risques en matière de santé et de sécurité et liés au travail des enfants dans le secteur des matériaux de construction (Gronwald et al., 2020, p. 6).

Marschke et al. (2021: 4) expliquent qu'il y a peu de connaissances actuellement sur les moyens de subsistance de ceux qui exploitent le sable au Cambodge; les statistiques socio-économiques du pays n'en tiennent pas compte et une grande partie du secteur fait partie de l'économie informelle. Selon les auteurs, dans l'ensemble de l'industrie du sable en général, la main-d'œuvre est précaire, comme dans d'autres catégories de main-d'œuvre de l'économie informelle du Cambodge. Les travailleurs de cette industrie n'ont pas de contrats écrits, ne font

pas partie d'un syndicat, et sont à la merci de leurs employeurs. Les travailleurs du sable peuvent se faire embaucher et licencier à volonté et ne sont pas toujours rémunérés pour leur travail. Cette situation peut être comparée à celle des emplois dans le secteur manufacturier, y compris dans l'industrie du vêtement, pour laquelle le code de travail cambodgien accorde quand même aux travailleurs certains droits et une plus grande protection (Marschke et al., 2021). En Inde, à cause de l'informalité du secteur des matériaux de construction, il y a un manque de syndicats ou d'organisations indépendantes significatives qui représentent les droits et défendent les intérêts des exploitants (Gronwald et al., 2020, p. 33). En Indonésie, l'informalité de la partie en amont de la chaîne de valeur de la construction est liée à l'absence d'une unité gouvernementale responsable de l'ÉMAPE; au manque de ressources humaines et capacités suffisantes pour un suivi gouvernemental au niveau régional; et au manque de collaboration avec le gouvernement national. Le gouvernement manque aussi de données au sujet des acteurs informels (idem, p. 58). Les acteurs du secteur du calcaire qui travaillent de façon informelle sont souvent victimes d'extorsion par la police, de perquisitions policières, de la saisie du matériel minier et d'emprisonnement (idem: 51).

Par contre, il est important de noter que l'informalité du secteur réduit aussi les barrières d'entrée, et produit ainsi des opportunités pour certains des groupes les plus marginalisés. Cela a été démontré dans le cas de l'Inde, où l'extraction informelle offre des moyens de subsistance à certains des groupes les plus pauvres de la population comme les travailleurs migrants, les membres des castes et tribus répertoriées ainsi que, récemment, les habitants de villages ruraux dans des zones touchées par la sécheresse (Gronwald et al., 2020, p. 24). Cette informalité offre aussi l'opportunité aux travailleurs occasionnels, particulièrement les femmes (agricultrices ou autres), qui peuvent ne pas détenir toutes les autorisations de travailler, mais peuvent occasionnellement ou régulièrement être engagées pour le transport de matériaux. La question du genre sera davantage développée dans une des sections qui suivent. Pour ce qui est des activités génératrices de revenus qui entourent les chaînes d'approvisionnement en sable, Lamb et al. (2019) démontrent que la littérature a tendance à ne pas prendre en compte les moyens de subsistance sur lesquels la chaîne d'approvisionnement en sable a un impact, comme par exemple les agriculteurs ou les pêcheurs déjà marginalisés.

Il a déjà été dit que la distinction entre formalité et informalité n'est souvent pas nette. L'étude de Mitulla et Wachira (2003) au Kenya a évoqué plusieurs liens entre le formel et l'informel, par exemple dans le transfert des compétences techniques, et des travailleurs qui migrent d'un emploi formel vers un emploi informel et vice versa. En Inde, Srivastava et Sutradhar (2016) trouvent que beaucoup de travailleurs sont dans une zone grise entre formalité et informalité.

Cependant, les auteurs observent aussi que les salaires sont généralement plus élevés dans le secteur informel, ce qui pourrait être dû au fait qu'ils travaillent beaucoup plus d'heures (idem). En dépit de l'existence d'un cadre réglementaire élaboré, les lois ne sont pas appliquées.

En plus, la formalisation ne procure pas automatiquement la solution aux problèmes de non-respect des droits au travail, de protection sociale ou de dialogue social. Des études qualitatives de cas focalisées sur l'emploi dans la sous-traitance des entreprises minières en RD Congo (Geenen et al, 2021) ont reconnu que même dans l'emploi formel, certaines conditions de travail telles que la santé, la sécurité, la précarité et les inégalités peuvent aussi se révéler indécentes. La formalisation peut aussi produire des effets pervers pour certaines catégories d'acteurs, notamment les plus vulnérables. Ansoms & al. (2013) démontrent à travers l'étude de cas du Rwanda dans la filière de production artisanale des briques et tuiles, comment la formalisation a produit des effets catastrophiques. En effet, la décision des autorités et son exécution d'imposer à tous les producteurs informels de se regrouper en coopératives formelles, avait entraîné l'effondrement de l'emploi dans le secteur et même l'anéantissement d'autres activités économiques locales liées. Par ailleurs, l'interdiction des fours artisanaux de production des briques et tuiles, appliquée systématiquement au début des années 2010, a plongé la filière des briques et tuiles artisanales dans le chaos. Les obligations fonctionnelles de la formalisation telles que les taxes courantes et autres impôts et réglementations étatiques, sont entre autres pesanteurs aux petits travailleurs informels. En effet, formaliser coûte cher. Selon un rapport de l'OIT (2018: 5) un maçon sous un statut formel au Rwanda coûte 42% plus cher à son employeur que s'il était dans l'informel, "tandis que les avantages potentiels pour les travailleurs et les employeurs sont perçus comme limités. Par exemple, la formalisation n'améliore pas la protection de l'assurance maladie pour les travailleurs". De surcroît, il y a risque que l'élite dans le secteur puisse s'accaparer des profits liés à la formalisation aux dépens des acteurs les plus vulnérables qui eux n'en assument que le coût (De Haan et Geenen, 2016). Eu égard à ce cas du Rwanda et bien d'autres reconnus dans la littérature, il y a lieu de considérer que la formalité de l'informel ne peut être une fin en soi mais plutôt un moyen pour améliorer les conditions de travail dans l'informel.

5.2. Migration

Le secteur de construction est le secteur qui a le plus grand nombre de travailleurs migrants dans le monde: 17.8% selon les estimations (Lexis-Nexis, 2016). A part les migrants internationaux qui traversent les frontières pour aller travailler dans d'autres pays, il y a aussi un très grand groupe de migrants qui quittent des milieux ruraux pour travailler en ville. Dans cette section nous présentons des études de cas de différents pays.

En Malaisie, vers les années 1987-1990, 60% des travailleurs dans le secteur de la construction étaient des étrangers. En 1995, le pourcentage d'employés migrants a atteint 80% et cette situation s'est pérennisée malgré la crise monétaire qu'avait connue le continent asiatique en 1998 (Abdul-Aziz, 2001). La plupart de ces travailleurs migrants étaient engagés par des sous-traitants, dans l'informalité (Narayanan et Lai, 2005). Abdul-Aziz (2001) souligne que les facteurs explicatifs de cette migration accrue des ouvriers étrangers dans le domaine de la construction étaient liés à la faible rémunération des travailleurs nationaux qui émigrent vers d'autres pays, le désintéressement du travail manuel par les jeunes, la promulgation de l'enseignement supérieur, la mise en avant du secteur manufacturier qui avait une meilleure rémunération et des bonnes conditions d'emploi garantie, ainsi que la baisse du taux de natalité. Par ailleurs, les principales raisons qui poussaient les migrants à quitter leur pays étaient les faibles salaires, la pénurie de travail, ainsi que l'implication des parents et de la famille qui encourageaient les jeunes à quitter le pays pour une vie supposée meilleure. Narayanan et Lai (2005) soutiennent que les entreprises de construction en Malaisie ne recrutent pas des immigrants parce qu'ils sont moins chers, mais parce que les autochtones ne veulent pas accepter ces emplois. Dans ce sens, ils ne trouvent aucune évidence pour l'hypothèse selon laquelle les travailleurs immigrants déplacent les travailleurs autochtones. La convention de l'OIT révisée en 1949 avait contraint la Malaisie d'assurer l'égalité de traitement aux travailleurs migrants. Néanmoins, cette démarche était rarement utilisée faute de peur et des représailles des locaux. La preuve est qu'il s'était produit dans le pays une hiérarchie salariale entre étrangers et nationaux, et même entre étrangers selon qu'on est de tel pays ou autre (Abdul-Aziz, 2001).

Toujours en Asie, de grands mouvements de migration rurale-urbaine ont été documentés en Chine et en Inde. En Chine, les travailleurs migrants dans le secteur de construction étaient au nombre de 45 millions en 2011 (Chang, 2014). Au Cambodge, Van Arragon (2021) a trouvé la même chose. En Inde, Srivastava et Sutradhar (2016) ont étudié l'impact de la migration des travailleurs sur la pauvreté rurale. Ils soutiennent que là où ils travaillent, les migrants font face à des "mauvaises conditions de vie et de travail" (idem: 27). Ils n'ont pas de droits, ni la capacité de se faire entendre. Cependant, ils gagnent assez pour économiser et envoyer une bonne partie à leur famille. Leurs familles déclarent "des dépenses plus élevées en matière de consommation, de logement résidentiel et d'éducation des enfants, ainsi que d'autres actifs" (idem). Les travailleurs en question migrent sur base saisonnière. Ils sont recrutés par des intermédiaires, des sous-traitants, des connaissances ou des membres de famille.

Peu d'études existent sur ce phénomène en Afrique. En Tanzanie, 80% des travailleurs interviewés à Dar Es Salaam venaient d'autres régions en Tanzanie (ILO, 2007: 8). Dans certains pays d'Afrique australe et particulièrement en République d'Afrique du Sud, les politiques d'emploi ont été longtemps basées sur l'importation de la main d'œuvre débutée au cours du 19^{ème} siècle et pratiquée pendant toute la période d'apartheid dans le siècle suivant (Pons-Vignon & Anseeuw, 2007; Wa Kabwe-Segatti, 2006; Prothero, 1977). Et jusqu'à nos jours, dans le secteur des mines et de la construction, la main d'œuvre de migrants représente entre 50 et 60% venus des pays voisins et surtout du Mozambique et du Lesotho pour compenser les départs des sud-africains vers d'autres pays tels que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada (Wa Kabwe-Segatti, 2006).

En Afrique de l'ouest, une étude sur la Mauritanie démontre aussi que le secteur de construction est le premier pourvoyeur d'emplois aux travailleurs migrants qui sont dans les grandes villes telles que Nouakchott, la capitale. Ainsi, sur un total de 2621 travailleurs migrants organisés et syndicalisés dans la période de 2010-2020, le plus grand nombre soit 453 (17,2%) étaient employés dans le secteur de bâtiments et routes (Niang, 2020 : 48). Cette proportion est en réalité beaucoup plus grande si l'on considère d'autres travailleurs migrants sur les 84.000 recensés par l'OIM dans cette capitale et qui ont des emplois informels dans le secteur de construction. Cela amène l'auteur à la réflexion suivante : "En semaine, le long du boulevard de l'Ambassade de France du centre-ville, c'est un va et vient permanent de camions qui viennent chercher les migrants pour des chantiers" (Niang, 2020 : 44).

Pons-Vignon et Anseeuw (2007) font remarquer beaucoup de précarité et d'instabilité d'emplois chez les travailleurs migrants dans les "bantoustans" sud-africains. Ces travailleurs sont souvent sous payés et sous employés et ne travaillent pas dans de bonnes conditions. Par ailleurs, il se fait aussi remarquer des pratiques de flexibilité et malléabilité de la main d'œuvre, les patrons utilisant surtout des travailleurs temporaires et sous traités et pouvant même les utiliser d'une entreprise à une autre. Cela réduit les dépenses salariales des entreprises d'une part, tout en rendant élastique et disponible la main d'œuvre qualifiée d'autre part. De telles pratiques ont été aussi reportées dans le secteur de construction en Tanzanie et au Kenya (Wells, 2007). Les emplois temporaires et sous payés sont soit négligés par les nationaux ou bien attisent beaucoup de concurrence avec les travailleurs migrants. Pour ceux-ci et toutes choses étant égales par ailleurs, les emplois même précaires et temporaires sont tout autant des opportunités de produire des revenus nécessaires à la survie et même pour garnir la bourse pour ceux qui doivent continuer la route d'exil. En Afrique du Sud, beaucoup de travailleurs migrants sont dans une situation de migration de transit et espèrent se rendre au terminus sur le sol d'Amérique du Nord ou d'Europe (Jung Park, 2009; Wa Kabwe-Segatti,

2006). Beaucoup de cas semblables sont aussi reconnus dans les pays d'Afrique du Nord (Withol de Wenden, 2010; Bredeloup et Pliez, 2005).

En RD Congo, des études sur les travailleurs migrants dans le secteur de construction s'avèrent rares, voire inexistantes. Pourtant, on remarque depuis une dizaine d'années dans les villes de la partie orientale (Bukavu, Goma, Uvira) et frontalières au Rwanda et au Burundi, qu'il y a davantage recours aux travailleurs venant des pays susmentionnés pour œuvrer dans des chantiers de construction des bâtiments et de routes. Par ailleurs, il y a une grande main-d'œuvre issue de l'hinterland de ces grandes agglomérations urbaines et qui travaille en grande partie dans les chantiers de construction dans ces villes. Cette main d'œuvre peut causer ou renforcer que la structure du marché de l'emploi dans le secteur de construction et bien d'autres puisse être déséquilibrée et segmentée, et même la qualité des services dans ce secteur en être frappée de plein fouet comme ce fut observé en Egypte au cours des années 1970 et 1980, à cause des effets cumulés de l'immigration et de l'émigration sur le marché de l'emploi dans les pays en développement (Ged, 1985).

Plusieurs études se sont concentrées sur cette dimension en Europe, où les migrants constituent un groupe important parmi les travailleurs du secteur de construction (Berntsen, 2016). Depuis un temps, un mouvement des travailleurs se fait remarquer entre les frontières des anciens et nouveaux membres de l'Union Européenne (UE), facilité par la liberté de mouvement au sein de l'UE. Le secteur de construction se caractérise par la volatilité économique, la mobilité des travailleurs, l'insécurité de l'emploi ainsi que le risque pour la sécurité des travailleurs. En raison de la forte disponibilité des travailleurs migrants en Europe et du fait qu'ils ne posent pas des problèmes politiques en termes de revendications particulièrement, ils sont maintenus dans des conditions incertaines jonglant entre flexibilité et sécurité. L'organisation de leur travail pourrait jouer un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de travail. Malheureusement l'on observe que les travailleurs étrangers, migrants se plient à porter le fardeau de l'incertitude dans le travail, contrairement aux populations locales qui ne se laissent pas faire et sont incapables de supporter le travail dans des conditions d'incertitude. Un nouveau concept "flexicurity" (flexicurité) combinant les termes flexibilité et sécurité est apparu dans les années 1990 pour exprimer la flexibilité des travailleurs migrants par rapport à la sécurité et le support social (Meardi et al., 2012). En plus, le secteur est caractérisé par une dynamique de "sous-traitance compétitive", qui vise à réduire les coûts et créer un marché d'emploi dans lequel les travailleurs sont recrutés sur des projets à court terme. Ils restent sur un site pendant quelques semaines ou quelques mois, et migrent souvent entre pays de l'Union Européenne (Berntsen, 2016). Fellini et al (2007) analysent la mobilité des travailleurs migrants comme le résultat des décisions prises par des entreprises

de construction. Ils partent de l'hypothèse que la migration est le résultat des facteurs d'attraction (une pénurie de la main-d'œuvre dans le pays d'accueil, où les migrants occupent les postes que les autochtones refusent).

Le statut de migrant se chevauche très souvent avec l'informalité. Les migrants bénéficient d'un traitement inéquitable en matière de travail et travaillent dans des situations précaires et risquées et souvent payent plus de taxes que les nationaux dans les pays de l'UE (Woolfson & Likic, 2008 ; Martin, 2009). Au Royaume-Uni, les migrants bénéficient de la plus faible protection légale du travail, ils occupent la plus basse position dans le marché du travail anglais, reçoivent les plus bas salaires et sont majoritairement recrutés pour des contrats temporaires pendant que seulement 6% des travailleurs locaux se retrouvent dans la même situation. Le côté sombre de travailler dans ces conditions d'incertitude est le risque pour la sécurité et la santé. Les travailleurs migrants sont discriminés et engagés pour effectuer les travaux les plus dangereux dans le secteur de construction, souvent sans formations adéquates. Ils ne sont pas également suffisamment informés et familiarisés avec les pratiques locales ainsi que les relations de pouvoir dans le pays d'accueil (Mckay et al., 2006 ; Rial Gonzalez & Irastorza, 2007).

Aux Pays-Bas, et malgré le fait que le secteur de travail est bien régulé et le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est fixé, des syndicalistes cités par Berntsen estiment qu'environ 75% des migrants qui travaillent sur les grands sites de construction ne sont pas payés conformément au SMIG. Cependant, il y a très peu de plaintes, soit parce que les migrants acceptent de travailler dans des conditions "sous-standard" parce qu'ils comparent avec ce qu'ils pourraient gagner dans leur pays d'origine, soit parce qu'ils ne savent pas où se plaindre et ont peu d'opportunités pour mettre en oeuvre l'action collective (idem). Dans une étude sur les travailleurs polonais en Norvège, Friberg (2012) montre que le marché de travail est extrêmement segmenté entre un groupe de travailleurs flexibles, recrutés par des intermédiaires et agences d'emploi, où les polonais sont nombreux, et un groupe de travailleurs permanents, consistant surtout en norvégiens. L'auteur affirme qu'il y a très peu de mobilité entre ces deux groupes. Le capital social joue un rôle extrêmement important dans le recrutement des travailleurs, mais ces réseaux peuvent aussi contraindre les marges de manœuvre des travailleurs et ainsi contribuer à leur exploitation (idem). Le capital culturel de son côté risque d'enfermer les travailleurs dans une certaine catégorie ethnique, et réduit ainsi les possibilités de mobilité entre travail temporaire et travail permanent.

5.3. Genre

L'OIT (2015: 11) conclut que “malgré une hausse régulière, la participation des femmes à l'industrie de la construction demeure plus faible que dans de nombreux autres secteurs. L'égalité des chances n'est pas acquise. Les femmes sont parfois employées au sein d'une unité de travail familiale, souvent sans percevoir de rémunération directe”. Le taux de participation des femmes dans le secteur de la construction est plus élevé en Asie que dans d'autres régions.

Une des rares études sur les travailleurs féminins dans le secteur de construction a été faite par Sakshi Khurana, en Inde (Khurana, 2014). Elle constate que “le nombre de femmes employées dans le secteur a plus que doublé, passant d'environ 2,07 millions en 2004-05 à 6,50 millions en 2009-2010. En 2009-10, la part sectorielle des femmes dans la construction, par rapport aux autres secteurs était de 5,1 %” (idem: 76). Khurana a trouvé que le travail des femmes est moins valorisé. Les employeurs recrutent les femmes “pour les tâches à forte intensité de main-d'œuvre et les travaux non qualifiés”, tandis que “les travailleurs masculins étaient recrutés pour des tâches spécialisées et qualifiées” (idem: 79). Les tâches typiques exécutées par les femmes sont l'assistance aux maçons, le transport des briques, la préparation du matériel, et le balayage du chantier. Non seulement elles sont moins rémunérées que les hommes; elles ont aussi moins de possibilités de mobilité socio-professionnelle. Elles ne peuvent jamais évoluer vers une position de superviseur, car il est “inconcevable” qu'une femme puisse commencer à contrôler des travailleurs masculins. En plus de cela, les hommes ont la chance de gagner un surplus en travaillant des heures supplémentaires, ce qui est difficile pour beaucoup de femmes qui ont aussi leurs responsabilités domestiques. Beaucoup d'employeurs adhèrent à l'idée que les femmes ne sont pas aptes à faire certains travaux, soit physiquement, soit intellectuellement (idem: 82). Ces arguments, Khurana souligne, sont souvent culturels et sociaux, plutôt que liés à la biologie (idem). En effet, d'autres, considèrent que les femmes sont plutôt très fortes car elles peuvent travailler pendant 9 heures de temps la journée et rentrer à la maison, s'occuper du ménage pendant plusieurs heures. Cependant, les mêmes employeurs admirateurs de la force des femmes, peuvent les considérer moins efficaces et les payer un salaire plus faible sur cette base-là (Bowers, 2019). De l'autre côté, la rémunération plus élevée des hommes est justifiée par l'idée que les hommes sont “responsables pour les besoins de la famille” (“male breadwinner”). Dans certains cas en Inde, lorsqu'une femme travaille sur le même chantier que son mari, c'est à ce dernier que l'employeur remet le salaire de la femme (Bowers, 2019). Baruah (2010) constate que même lorsque les femmes acquièrent des capacités professionnelles, elles peinent à obtenir des emplois qui les valorisent dans le monde ‘macho’

de la construction. C'est seulement en cas de forte pénurie de main-d'œuvre, que les employeurs acceptent d'accorder aux femmes des travaux et revenus similaires à ceux des hommes, mais cela n'est pas encore prouvé être fiable sur la durée (Baruah, 2010).

En plus du faible revenu, les femmes peuvent également se sentir dans l'obligation de surcompenser par rapport à leurs collègues masculins. Elles peuvent également être victime de discriminations basées le genre, harcèlement sexuel et abus verbaux de la part de leurs superviseurs et leurs collègues (Choudhury, 2013; Goldenhar et al., 1998). Les femmes ont aussi moins de possibilité de protester contre le harcèlement parce qu'elles ont peur que cela conduise à la perte de leur travail (Choudhury, 2013). Asegu et al. (2023) montrent que la condition de migrant peut aggraver les problèmes rencontrées par les femmes dans le secteur de la construction. En effet, pour les femmes travaillant à Addis-Abeba, en Ethiopie, le fait d'avoir vécu dans la capitale depuis moins de sept ans, autant que le jeune âge (15 à 19 ans) et le manque d'éducation formelle, augmente la probabilité d'être victime de violence sexuelle, physique et/ou verbale (Asegu et al., 2023).

5.4. Race

Un des rôles joués par les gouvernements dans l'emploi est la lutte contre les discriminations (en appuyant par exemple l'accès des communautés marginalisées à l'emploi ou aux contrats). En effet, dans certains pays la colonisation et la gestion du pouvoir postcolonial peuvent avoir un effet discriminatoire sur la représentation des intérêts ainsi que le statut des travailleurs du secteur de construction et dans sa chaîne d'approvisionnement. Au Zimbabwe par exemple, dans les années 1980 après l'indépendance du pays, la Fédération de l'Industrie de Construction (CIFOZ) servait principalement à défendre les intérêts des compagnies de construction essentiellement blanches. Les travailleurs noirs étaient exclus de cette structure non pas seulement par des structures raciales, mais surtout par leur accès limité à la technologie, à l'expertise et aux ressources financières (Mbiba & Ndubiwa, 2006). Cela a conduit à la création d'une structure concurrente la ZBCA (Zimbabwe Building Contractors Association) qui se focalise sur la défense des intérêts de constructeurs noirs (Mbiba & Ndubiwa, 2006).

5.5. Caste et autres statuts de groupe

Lié à la catégorie précédente, celle de la race, il existe dans la littérature quelques exemples de l'impact de la caste et d'autres statuts de groupe sur le travail dans le secteur de matériaux de la construction. En Inde, dans la vallée de Saal, dans l'Himalaya, par exemple, les Adivasis Gaddi et Gujjar, qui ont historiquement vécu aux marges géographiques et sociales de la société, se sont lancés dans la construction de routes, ainsi que le petit commerce local, pour assurer leur survie (Lerche & Shah, 2018: 936-937). Selon les chiffres, les Adivasis et les

Dalits sont les plus nombreux parmi les travailleurs migrants dans les secteurs où le travail est le plus pénible, tels que la construction et les fours à briques (idem: 938) Cela démontre également comment différentes catégories, comme la caste et le statut migratoire, se renforcent et augmentent la vulnérabilité de certains groupes et de personnes en matière d'emploi. Au Pakistan, les odh, qui font partie de la catégorie des phakiwas ou khana badosh (soit, des nomades ou "gitans"), sont considérés comme étant de statut inférieur. Ce groupe est souvent impliqué dans le recyclage des matériaux de construction, surtout des briques usées ou cassées. Cette situation découle du fait que par le passé, ils jouaient - et continuent de jouer - le rôle de travailleurs journaliers en construction (Butt, 2019: 26).

La discrimination liée à la caste peut exacerber celle liée au genre. En effet, dans certaines parties de l'Inde, une association est faite entre les femmes qui travaillent et les femmes "impures" et de basses classes dont les maris sont incapables de pourvoir. Ces associations sont aggravées par le fait que certaines femmes désespérées de trouver du travail, se trouvent obligées d'offrir des faveurs sexuelles pour en obtenir un; et par le fait que les femmes vivant sur le chantier sont souvent victimes d'avances sexuelles non désirées (Bowers, 2019).

6. Discussion et conclusion

Depuis plusieurs décennies, la chaîne d'approvisionnement des matériaux de construction est en train de connaître un élargissement sans pareil à travers une demande croissante et matérialisée par une urbanisation rapide. La mobilité de la main-d'œuvre que nécessite le travail des matériaux de construction est mouvementée par des changements considérables au sein de la chaîne d'approvisionnement. En théorie, ces changements auraient pour mécanismes, la fragmentation de la chaîne de production par l'intervention des entreprises – assez souvent formelles – de sous-traitances, l'utilisation des intermédiaires pour la fourniture de la main d'œuvre et l'importance des institutions sociales (et souvent étatiques) dans l'accès au travail (Geenen et Verbrugge, 2021). Comme dans la plupart des secteurs au sein desquels l'informalité fait rage, ces changements ne restent pas sans conséquence sur la nature même du travail, ce qui suscite l'intérêt d'évaluer la décence du travail.

Dans plusieurs pays au niveau d'industrialisation moins avancé, la plupart des travailleurs plongés dans le secteur informel de la construction s'adonnent à l'activité en tant que dernier ressort et complément aux moyens de subsistance existants. Il s'agit, par exemple, de l'extraction du sable et des pierres/graviers. Pendant qu'une telle occupation économique fournit de l'emploi à des millions des personnes, elle reste sujette à beaucoup de critiques dans le sens de son impact social (directement ou indirectement sur les travailleurs) et

environnemental (directement ou indirectement sur l'écosystème). Dans un tel contexte, les cadres légaux mis en place par l'OIT depuis la fin du 20ème siècle en ce qui concerne les garanties d'accès au travail décent sont des couvertures de première importance pour s'assurer que les travailleurs gagnent à la fois en termes économiques (revenus) et sociaux (protection et justice sociales).

Pour que cela soit une réalité dans le secteur de construction, le chemin est encore long et parsemé d'embûches mais il va falloir aux acteurs politiques (gouvernements), économiques (commerçants et revendeurs), sociaux (syndicalistes) et humanitaires (ONGs) de conjuguer des efforts (peut-être même en synergie) qui ont pour finalité d'accroître les capacités d'actions des travailleurs. Une telle allégation s'aligne derrière la reconnaissance que relève Selwyn (2011) en ce qui concerne d'une part le rôle que peuvent jouer les travailleurs dans la restructuration des modes de production (pouvoir structurel) et d'autre part, la capacité d'organisation collective des travailleurs (pouvoir associatif). Si ces deux formes de pouvoir sont susceptibles de dérégler les systèmes de travail en place pour améliorer les droits des travailleurs en tant qu'acteurs non seulement économiques mais aussi sociaux, ils présentent le besoin d'être renforcés par des politiques gouvernementales inclusivement élaborées et rigoureusement appliquées. L'évidence dans plusieurs pays encore sous-développés a montré que l'industrie des matériaux de construction embauche et débauche à loisir, assez souvent dans un système syndical inexistant, peu ou pas opérationnel et au traitement (salarial) pour le moins inéquitable. Ce tableau est encore bien plus sombre pour le compte des travailleurs migrants (sur chantiers de construction par exemple), des femmes, des personnes de couleur et des groupes sociaux et culturels moins influents.

Qu'il s'agisse du recrutement des travailleurs ou du statut des travailleurs, les pratiques d'informalisation (Chen, 2008) doivent être contrecarrées par des mesures pérennes de protection sociales garantissant sécurité et égalité aux travailleurs. En s'appliquant à tous, et selon les catégories des travailleurs, ces mesures (et bien d'autres) d'amélioration de la qualité des travailleurs doivent viser l'autonomisation des plus vulnérables. Dans ce sens, la formation continue et l'investissement dans le domaine de l'éducation semblent être des cartes importantes à jouer pour mettre les travailleurs au diapason des questions sécuritaires et sanitaires autour de leur travail, et ce en vue d'accroître leurs compétences dans le domaine qui est le leur. A côté de cela, une formation adéquate et soutenue des travailleurs permettrait de doter ces derniers en connaissances sur leurs capacités à collectivement s'organiser (tel que ci-haut évoqué) pour réclamer leurs droits de la manière la plus appropriée et efficace possible. Une telle dynamique centrée sur l'éducation poserait les bases d'accroissement en compétences des travailleurs avec un impact positif sur leur rendement (productivité) mais

aussi celles d'amélioration du pouvoir de négociation des travailleurs (association) au sein de la chaîne d'approvisionnement. C'est, en fin de compte, le travail décent en quantité et en qualité, condition sine qua non pour que le secteur de construction soit un véritable vecteur de développement.

Références

- Abdul-Aziz, A. R. (2021). *Foreign workers and labour segmentation in Malaysia's construction industry*.
- Abraham, C., William, N., & Akpan, V. (2021). Sand mining as a veritable informal sector activity for rural livelihood in Abak, Akwa Ibom State, Nigeria. *Global Scientific Journals*, 343-364.
- Adeyemi, H. O., David, A. O., Akinyemi, O. O., & Babalola, A. A. (2020). Sand shovelling and related injuries among sand mine workers in Nigeria. *Scientific African*, 1-10.
- AFD. (2018). *Investir dans l'emploi décent*. Paris: Agence Française de Développement.
- Al Thani, M. (2021) Channelling Soft Power: The Qatar 2022 World Cup, Migrant Workers, and International Image, *The International Journal of the History of Sport*, 38:17, 1729-1752.
- Anker, R., Chemyshev, I., Egger, P., Mehran, F., & Ritter, J. A. (2003). La mesure du travail décent: Un système d'indicateurs statistiques de l'OIT. *Revue Internationale du Travail*, 142.
- Arragon V, L. (2021). *Livelihoods Built On Sand: Exposing the Precarity of Labour in Cambodia's Sand Extraction Industry*. Ottawa: University of Ottawa.
- Asegu, K. A., Dessie, A. M., Tilahun, T. D., Dagneu, G. W., & Anley, D. T. (2023). Violence against women and associated factors among female construction workers in Addis Ababa, Ethiopia. *BMC psychiatry*, 23(1), 1-8.
- Barrientos, S. (2013). Labour chains: Analysing the Role of Labour Contractors in Global Production Networks. *The Journal of Development Studies*, 1058-1071.
- Barrientos, S., Gereffi, F., & Rossi, A. (2011). Economic and social upgrading in global production networks: A new paradigm for a changing world. *International Labour Review*.
- Barrientos, S., Mayer, D., Pickles, J., & Posthuma, A. (2011). Decent work in global production networks: Framing the policy debate. *International Labour Review*, 3-4.
- Baruah, B. (2010). Women and globalisation: challenges and opportunities facing construction workers in contemporary India. *Development in Practice*, 20(1), 31-44.
- Berntsen, L. (2016). Reworking labour practices: on the agency of unorganized mobile migrant construction workers. *Work, employment and Society*, 472-488.

- BIT. (2002). *Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone: vers la promotion d'un travail décent*. Genève: Bureau International du Travail.
- BIT. (2004). *Emploi et Conditions de Travail dans le secteur Bâtiment et Travaux Publics. Rapport de synthèse de trois études de cas: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Rwanda*. Genève: Bureau International du Travail.
- Bowers, R. (2019). Navigating the city and the workplace: Migrant female construction workers and urban (im) mobilities. *Global Labour Journal*, 10(1).
- Bredeloup, S., & Pliez, O. (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara. *Autrepart*, 3-20.
- Butt, W. (2019). Beyond the Abject: Castle and the Organization of Work in Pakistan's Waste Economy. *International Labour and Working-Class History*, 18-33.
- Chang, D. (n.d.). The Deterioration of Labour Conditions in China's Construction Sector. *Development Viewpoint*.
- Chen, M. (2008). Informality and social protection: theories and realities. *IDS Bulletin*, 18-27.
- Chen, M. (2016). The Informal Economy: Recent Trends, Future Directions. *NEW SOLUTIONS. A Journal of Environmental and Occupational Health Policy*, 155-172.
- Choudhury, T. (2013). Experiences of women as workers: A study of construction workers in Bangladesh. *Construction Management and Economics*, 31(8), 883-898.
- Da, S., & Billon, L. P. (2022). Sand mining: Stopping the grind of unregulated supply chains. *The Extractive Industries and Society*.
- Dawson, K. (2023). A share in the sands: trips, pits and potholes in Accra, Ghana. *Africa* 93, 40-59.
- Dorsey, J.M. (2014). The 2022 World Cup: A Potential Monkey Wrench for Change, *The International Journal of the History of Sport*, 31:14, 1739-1754.
- Ekeogoue, C. M., Lele, R. F., & Dongmo, A. K. (2018). Influence de l'exploitation artisanale du sable sur la santé et la sécurité des artisans et l'environnement: Cas de la carrière de Nkol'Ossananga, Région du Centre Cameroun. *European Scientific Journal*, 246-268.
- Fellini, I., Ferro, A., & Fullin, G. (2007). Recruitment processes and labour mobility: the construction industry in Europe. *Work, Employment and Society*, 277-298.
- Franks, D. (2020). Reclaiming the neglected minerals of development. *The Extractive Industries and Society*, 453-460.
- Franks, Daniel M; Pakoun, L; Ngonze, C. (2016). *Development Minerals: Transforming a neglected sector in Africa, the Caribbean and the Pacific*. United Nations Development Programme.
- Friberg, J. H. (2012). Culture at work: Polish migrants in the ethnic division of labour on Norwegian construction sites. *Ethnic and Racial Studies*, 1914-1933.
- Gallagher, L., & Peduzzi, P. (2019). Sand and sustainability: Finding new solutions for environmental governance of global sand resources.

- Ged, Anne (1985). "Migrations et transformations économiques et sociales en Egypte." In *Revue Tiers Monde*. Vol.26 (103). Pp. 493-506. <https://www.jstor.org/stable/23590548>
- Geenen, S., Kabilambali, G., Mussa, F., & Vanlerbergne, E. (2022). Women who "age too fast": Female work, bodies and health in the gold mines of Eastern Democratic Republic of Congo. *The Extractive Industries and Society*, 101-138.
- Ghai, D. (2006). *Decent work: Objectives and strategies*. Geneva: ILO.
- Goldenhar, L. M., Swanson, N. G., Hurrell Jr, J. J., Ruder, A., & Deddens, J. (1998). Stressors and adverse outcomes for female construction workers. *Journal of occupational health psychology*, 3(1), 19.
- Gonzalez, R., & Irastorza, X. (2007). *Literature Study on Migrant Workers*. Bilbao: European Agency for Safety and Health at Work.
- Gronwald, V., Eslava, N., Mitra, N., & Witni, V. (2020). Construction Raw Materials in India and Indonesia Market Study and Potential Study and Potential Analysis: Preliminary Report. *Levin Sources and the Federal Institute for Geosciences and Natural Resources*.
- Guillaume, P., Pejout, N., & Kwabe-Segatti. (2004). *L'Afrique du Sud dix ans après. Transition accomplie?* Paris: Karthala.
- Habitat III. (2015). *Emploi et moyen de subsistance*. Habitat III.
- Harris-White, B. (2006). Poverty and capitalism. *Economic and Political Weekly*, 1241-1246.
- ILO. (2007). *Informal construction workers in Dar Es Salaam, Tanzania*. Geneva: International Labour Organization.
- ILO. (2018). *Can we create better jobs in Africa's booming construction sector?* Geneva: International Labour Organization.
- ILO. (2022). *Safety and health in construction. Code of Practice*. Geneva: International Labour Organization.
- Jeyaranjan. (2019). Sand and the Politics of Plunder in Tamil Nadu. In B. Harris-White, & L. Michelutti, *The Wild East: Criminal Political Economies in South Asia* (pp. 92-114). University of Chicago Press.
- Joseph, L. (2022). Impacts of Traditional Extraction of Building Materials on Biodiversity Conservation and Livelihoods of Residing Communities in Mwanza City- Tanzania. *African British Journals*, 55-79.
- Junior, P., Franks, D. M., & Arbelaez-Ruitz, D. (2022). Minerals as a refuge from conflict: Evidence from the quarry sector in Africa. *Journal of Rural Studies*, 206-213.
- Jung Park, Yoon (2009). "Les chinois résidant temporairement en Afrique : les "séjourneurs."" In *Hommes et migrations* [En ligne] 1279, mis en ligne le 29 mai 2013. URL: <https://hommesmigrations.revues.org/340>

- Kanchana, S., Sivaprakash, P., & Joseph, S. (2015). Studies on Labour Safety in Construction Sites. *The Scientific World Journal*, 11-55.
- Kanchana, S., Sivaprakash, P., & Joseph, S. (2022). Studies on Labour Safety in Construction Sites. *The Scientific World Journal*.
- Katz, C. (2004). *Growing Up Global: Economic Restructuring and Children's Everyday Lives*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Katz-Lavigne, S., Saumya, P., & Suykens, B. (2022). Mapping global sand: extraction, research and policy options. *Governance in Conflict Network*.
- Kayembe-Kitenge, T., Kabange, U. I., Musa, O. P., Mbuyi-Musanzayi, S., Nkulu Banza, P., Katoto, P. D., . . . Nemery, B. (2020). Respiratory Health and Urinary Trace Metals among Artisanal Stone-Crushers: A Cross-Sectional Study in Lubumbashi, DR Congo. *International Journal of Environmental Research and Public Health*.
- Khurana, S. (2014). Learning skills, negotiating identities in the informal labour market: experiences of women construction workers. *Labour and Development*.
- Kibala, K. J. (2020). *Pauvreté et chômage en République Démocratique du Congo: état des lieux, analyses et perspectives*.
- Klink, R., & Athaide, G. (2006). An Illustration of Potential Sources of Concept-Test Error. *Journal of Product Innovation Management*, 359-370.
- Know the Chain. (2020). *Forced Labour in the construction sector*. Investor SnapShot.
- Kuptsch, C. (2006). *Merchants of Labour*. Geneva: International Institute for Labour Studies, International Labour Office.
- Kuwekita, M. (2016). Construire l'avenir par le travail décent en RDC. (R. Okapi, Interviewer)
- Lamb, M., Marschke, M., & Rigg, J. (2019). Trading Sand, Undermining Lives: Omitted Livelihoods in the Global Trade in Sand. *Annals of the American Association of Geographers*, 1511-1528.
- Lawrence, R. J., Gil, M. P., Fluckiger, Y., Lambert, C., & Wema, E. (2008). Promoting decent work in the construction sector: the role of local authorities. *Habitat International*, 160-171.
- LeBaron, G. (2021). The role of supply chains in the global business of forced labour. *Journal of Supply Chain Management*, 29-42.
- Lerche, J., & Shah, A. (2018). Conjugated oppression within contemporary capitalism: class, caste, tribe and agrarian change in India. *The Journal of Peasant Studies*, 927-949.
- LexisNexis. (2016). *Modern Slavery in the construction industry*. Retrieved from <https://p.widencdn.net/bidqod/hidden-in-plain-site-en-whitepaper-dach>
- Maegher, K., Mann, L., & Bolt, M. (2016). Introduction: global economic inclusion and African workers. *The Journal of Development Studies*, 471-482.

- Marschke, M., Rousseau, J.-F., Beckwith, L., Arragon, V. L., & Espagne, E. (2021). Displaced sand, displaced people: Examining the livelihood impacts of sand mining in Cambodia. *AFD Research Papers*, 1-22.
- Martin, P. (2009). Recession and migration: A new era for labor migration? *International Migration Review*, 671-691.
- Mathot, C. (2020). Travail décent, le grand absent du secteur de l'électronique. *Justice et Paix*.
- Mbiba, B., & Ndubiwa, M. (2006). *Decent work in construction and the role of local authorities - The case of Bulawayo city, Zimbabwe*.
- Mckay, S., Craw, M., & Chopra, D. (2006). Migrant Workers in England and Wales: An Assessment of Migrant Worker Health and Safety Risk. *London: Health and Safety Executive*.
- Meardi, G., Martin, A., & Lozano, M. (2012). Constructing uncertainty: Unions and Migrant Labour in Construction in Spain and the UK. *Journal of Industrial Relations*, 5-21.
- Mezzadri, A. (2010). Globalisation, informalisation and the state in the Indian garment industry. *International Review of Sociology*, 491-511.
- Mngeni, A., Musampa, C. M., & Nakin, M. V. (2016). The effects of sand mining on rural communities. *Transactions on Ecology and the Environment*, 443-453.
- Mushonga, T. (2022). The dynamics of Zimbabwe's sand mining frontier. *The Extractive Industries and Society*, 101-123.
- Narayanan, S., & Lai, Y. W. (2005). The Causes and Consequences of Immigrant Labour in the Construction Sector in Malaysia. *International Migration*, 31-57.
- Niang, M.-F. (2020). Des particularités françaises de la négrophobie. *La Découverte*.
- OIT. (2015). *Les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure*. Genève: Organisation Internationale du Travail.
- OIT. (2023). *Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*. Genève: Organisation Internationale du Travail .
- Park, J. Y., & Chen, Y. C. (2009). Recent Chinese Migrants in small Towns of Post-apartheid South Africa. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 25-44.
- Philips, N. (2011). Informality, global production networks and the dynamics of adverse incorporation. *Global Networks*, 380-397.
- Pons-Vignon, N., & Anseeuw, W. (2007). The South African paradox: Labor conditions since the end of apartheid. *Politique Africaine*, 149-164.
- Prothero, R. (1977). Disease and Mobility: A Neglected Factor in Epidemiology. *International Journal of Epidemiology*, 259-267.

- Robles, M., Verbrugge, B., & Geenen, S. (2022). Does formalization make a difference in artisanal and small-scale gold mining (ASGM)? Insights from the Philippines. *The Extractive Industries and Society*.
- Rodriguez, & Pm Serrano, A. (2014). Du travail décent à la qualité de l'emploi: enjeux épistémologiques et politiques d'un changement de paradigme. *La Nouvelle Revue du Travail*.
- Rombaldi, M. (2019) The 2014 World Cup and the Construction Workers Global Strategies, Local Mobilizations. *Latin American Perspectives* 227, 46 (4): 184-198.
- Selwyn, B. (2011). Beyond firm-centrism: re-integrating labor and capitalism into global commodity chain analysis. *Journal of Economic Geography*, 1-22.
- Shitima, C., & Suykens, B. (2022). *River sand commodity chains in Tanzania: stakeholders, governance and environmental impacts*.
- Srivastava, R., & Sutradhar, R. (2016). Labour Migration to the Construction Sector in India and its Impact on Rural Poverty. *Indian Journal of Human Development*, 27-48.
- Standing, G. (2007). Social protection. *Development in Practice*, 511-522.
- UNDP. (2018). *Baseline Assessment of Development Minerals Cameroon*. Yaounde: United Nations Development Program.
- UNEP. (2014). *Sand- Rarer than one thinks*. Nairobi: United Nations Environment Program.
- Wa Kabwe-Segatti, Aurelia (2006). "Migrations en Afrique Australe : levier de la Renaissance ou facteur d'inégalités ?" In *Transcontinentales* [En ligne] 2, mis en ligne le 30 septembre 2012. URL: <https://journal.openedition.org/transcontinentales/45>
- Wells, J. (2007). Informality in the construction sector in developing countries. *Construction, Management and Economics*, 87-93.
- Wihtol, W. C. (2010). *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*. Presses de Sciences Po.
- Wills, J. (2009). Subcontracted Employment and Its Challenge to Labor. *Labour Studies Journal*, 441-460.
- Woolfson, C., & Likic-Beboric, B. (2008). Migrants and the unequal burdering of "toxic" risk: Towards a new global governance regime. *Debatte: Journal of Contemporary Central and Eastern Europe*, 291-308.
- Wright, E.O. (2000) Working-class power, capitalist-class interests, and class compromise. *American Journal of Sociology* 105: 957–1002.
- Zhang, S., Zhao, J., Jiang, Y., Cheshmehzangi, A., & Zhou, W. (2023). Assessing the Rural–Urban Transition of China during 1980–2020 from a Coordination Perspective. *Land*, 12(6), 1175.



University of Antwerp
I **IOB** | Institute of
Development Policy